

Communiqué ; Mouvement International pour les Réparations MIR

JUSTICE



**LES DESCENDANTS D'AFRICAINS DÉPORTÉS
ET RÉDUITS EN ESCLAVAGE « AFRES* »**



**AFRES : Africains Réduits en Esclavage*

APPELLENT À LA MOBILISATION

**POUR LA RÉPARATION DU CRIME
CONTRE L'HUMANITE LIÉ À LA LOI
2001-434 DITE TAUBIRA**

RENDEZ-VOUS

MARDI 19 MARS A 13H

**PALAIS DE JUSTICE DE PARIS
COUR DE CASSATION***

EN PRÉSENCE DE

GARCIN MALSA Président du MIR

Me FABRICE SPINOSI Avocat du MIR

Et du comité de soutien MIR

*Inscription ; comitedixmai@gmail.com. Obligatoire pour accéder à la salle d'audience,

COMMUNIQUÉ

DU MOUVEMENT INTERNATIONAL POUR LES RÉPARATIONS (MIR)

Les descendants d'africains déportés et réduits en esclavage, appellent à la mobilisation, pour les réparations du crime contre l'Humanité lié, à la loi 2001-434 dite Taubira.

Rendez-vous Mardi 19 janvier à partir de 13h, à la cour de cassation de Palais de Justice de Paris, en présence de Garcin Malsa Président du MIR et Maître Fabrice Spinosi avocat du MIR.

Le 06 novembre 2018, le tribunal de la Cour de cassation rejetait les Questions Prioritaires de Constitutionnalité déposées par **Garcin Malsa** et leur avocat **Maître Patrice Spinosi**, après l'examen d'un recours contre la loi 2001-434 dite Taubira, qui reconnaît l'esclavage et la traite transatlantique comme crime contre l'humanité, mais qui exclut du projet de loi initiale, l'article 5 ; « *il est instauré un comité de personnalités qualifiées chargées de déterminer le préjudice subi et d'examiner les conditions de Réparation due au titre de ce crime* ».

Qualifiant la loi 2001-434, de « *faux-semblant* », **Maître Spinosi** déclare « *Il ne suffit pas de reconnaître* » que l'esclavage est un crime contre l'humanité, « *il faut aussi reconnaître le droit à la réparation, quelle que soit la forme de réparation* ». La loi porte atteinte « *au principe constitutionnel de répression des faits d'esclavage (...), ainsi qu'au principe constitutionnel de responsabilité, au droit à un recours juridictionnel effectif, au principe d'égalité devant la justice* », a argué l'avocat.

Pour le Président du MIR ; « *Nous sommes marqués par des traumatismes énormes transmis de génération en génération* » déclare **Garcin Malsa**, « *il faut que les criminels dont l'Etat, soient jugés, ainsi que leurs complices, ceux qui ont gagné de l'argent et qui continuent de bénéficier des terres en Martinique* » « *La réparation doit être morale et aussi financière* ».

Les luttes pour les réparations et l'entière application de la loi 2001-434, ont une importance capitale pour les Afro-descendants, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Après 14 ans de procédure le MIR Martinique, a porté cette question juridique aux plus hautes instances Nationales françaises, qui montrent leurs réticences à réparer leur crime quand il s'agit des peuples Noirs, alors que récemment l'Etat français, le président Macron a débloqué financièrement, 40 millions d'euros pour les Harkis algériens et leurs descendants.

Pour cesser la politique juridique « deux poids deux mesures » du gouvernement français, soyons nombreux au Palais de Justice pour défendre les droits des Afro descendants d'esclaves.

**Les places étant limitées
POUR ACCEDER À LA SALLE D'AUDIENCE DU 19 MARS
Inscrivez-vous**

En envoyant vos coordonnées par mail au : comitedixmai@gmail.com
Ou cliquez sur ce lien de Formulaire en ligne